

## Lourdé pour une porte !!!

Le centre courrier de Saint-Laurent-du-Pont a été restructuré au mois de Février 2019, et à cause d'une mise en place hasardeuse, les agents sont encore en souffrance depuis trois mois. Plusieurs alertes ont pourtant été notifiées à l'employeur par le CHSCT pour dénoncer des conditions de travail devenant catastrophiques. Mais l'employeur fait la sourde oreille, les tensions ne cessent de croître et se propagent dans le service entraînant un fort mal-être au travail. Les agents consciencieux font malgré cela tout leur possible pour rendre un service public postal de qualité, mais l'encadrement ne leur facilite pas la tâche, bien au contraire. **C'est dans ce climat délétère que deux adhérents de notre fédération ont été injustement accusés et convoqués devant un conseil de discipline, de lourdes sanctions se sont abattues sur eux .**

### Fautes injustifiées, sanctions disproportionnées

Une première adhérente a été **mise à pied une semaine** en Novembre 2018 pour procédé déloyal pouvant porter atteinte à un encadrant. La Poste a réussi son coup, cette collègue, après 40 ans de bons et loyaux services et notations irréprochables, s'est sentie humiliée au point de solliciter un départ en retraite anticipée.

Ce mois-ci c'est encore **un de nos adhérents qui s'est vu purement et simplement licencié car il lui est reproché d'avoir claqué une porte.**

Dans les faits, l'agent, à qui l'encadrement insistant et humiliant demandait d'accomplir une tâche qui ne lui incombait pas, a certes pu claquer la porte sur le coup de la colère mais la fameuse porte était sujette à défauts et réparations régulièrement. Ses collègues en ont d'ailleurs attesté, **le préjudice n'est pas viable et les sanctions envisagées disproportionnées.** Malgré tout **ce vilain syndicaliste va finir à la porte à cause d'une porte**, il faut dire que du haut de ses deux mètres ce gentil grand nounours a bien l'allure du bucheron, ou du moins du charpentier (si Pôle-Emploi veut bien finir de lui financer son projet d'évolution professionnelle). En attendant ce sont surtout **les usagers à qui il rendait un service public de qualité** qui vont le regretter, surtout dans ces conditions de moyenne montagne des monts de Chartreuse où beaucoup d'habitants isolés attendaient quotidiennement sa venue. **Ses collègues se sont mobilisés pour le défendre, deux jours de grève ont été consacrés à dénoncer les conditions de travail empêchant un service public de qualité auprès des élus locaux et des usagers très concernés également par les fermetures de bureaux de poste ruraux.**



**Sud PTT Isère-Savoie dénonce le traitement abusif et injustifié de ses adhérent-e-s !**

**NON A LA DISCRIMINATION SYNDICALE !**

**NON au LICENCIEMENT de PIERRE !**



SUD PTT Isère-Savoie : 3 rue Federico Garcia Lorca - 38100 Grenoble

sud.poste.alpes@wanadoo.fr - Tel : 04 76 22 00 15 - 06 72 32 77 09 - Fax : 04 76 22 00 71

Site internet : [www.sudptt38-73.fr](http://www.sudptt38-73.fr)

Facebook : Sud Poste Isère-Savoie



## Un management qui fait perdre le sens du travail

Dans le contexte de réorganisation et climat social tendu sur les sites, les agents se serrent les coudes habituellement et se rendent volontiers service pour compenser les manques de l'organisation du travail, et l'employeur n'en est jamais reconnaissant. Le management par la terreur est pourtant désormais de mise à La Poste et des pluies de sanctions s'abattent à tout va, bien souvent pour des raisons injustifiées. C'est en tout cas efficace au point de vue managérial puisque les volontaires sont de moins en moins nombreux à se mettre en avant pour dénoncer les injustices et de plus en plus nombreux à quitter l'entreprise. Les cadres de proximité connaissant auparavant le terrain sont remplacés par de frais poupons sortis d'une école de management internationale ou grenobloise tout frétilants de tester les méthodes apprises à l'école sur de vrais attardés de la société, les facteurs, et syndicalistes si possible.



## Un accompagnement social vers la sortie

**NON à la  
DISCRIMINATION !  
HALTE aux  
LICENCIEMENTS  
ABUSIFS !**

C'est donc de cette manière que les ressources humaines de notre très chère entreprise, en millions d'euros CICE inclus, se déshumanisent. Sud constate que dans toutes les branches de l'entreprise, les effectifs se sont plutôt renouvelés ces derniers temps, nous sommes désormais des chiffres dans un outil informatique. Les cas de refus d'appui de projet professionnel, de reconversion ou de formation sont légions ces temps-ci, beaucoup préfèrent démissionner et abandonner leur sort à Pôle-Emploi, d'autres sont renvoyés pour inaptitude. La Poste tend dans toutes ses branches vers une privatisation forcée et beaucoup vont rester sur le carreau, les méthodes managériales qu'elle emploie pour parvenir à ses fins font cruellement penser à celles appliquées chez Orange.

## Une répression sans pareil du mouvement syndical

La fédération Sud PTT a déjà mis le doigt sur la discrimination de La Poste envers ses militants, adoptant une motion d'actualité contre la répression syndicale à son congrès de 2014. A l'époque, Le Groupe La Poste s'attachait à cibler des représentants syndicaux actifs et gênants mais désormais elle s'attaque à tous et toutes pour faire des exemples et étouffer dans l'œuf toute ambition syndicale, la décrédibiliser, la diaboliser. Au niveau local les militants syndicaux Sud ne sont pas en reste, puisque trois d'entre eux ont été mis à pied suite à une action de soutien en Mai 2016. Le Conseil des Prud'homme de Grenoble a statué que les sanctions des salariés du syndicat SUD PTT étaient injustifiées et revêtaient un caractère discriminatoire. On ne compte plus les refus de visites de bureau pour des raisons fallacieuses, l'entrave au droit syndical est elle aussi rentrée dans les mœurs du patronat.

*Le 13 Janvier 2015, Yann Le Merrer, secrétaire général adjoint a été révoqué pour des faits liés à sa participation à un conflit social. Depuis 2010 c'est le secrétaire départemental Gaël Quirante qui subit un véritable acharnement de la part de la direction. L'inspection du travail a refusé systématiquement son licenciement qu'elle qualifiait de discriminatoire et le 26 mars 2018, c'est finalement la ministre du travail Muriel Pénicaud qui l'a autorisé.*

« L'exercice du droit syndical est reconnu dans toutes les entreprises dans le respect des droits et libertés garantis par la Constitution de la République, en particulier de la liberté individuelle du travail ». (Article L2141-4 du Code du travail)



**SUD PTT Isère-Savoie : 3 rue Federico Garcia Lorca - 38100 Grenoble**

**sud.poste.alpes@wanadoo.fr - Tel : 04 76 22 00 15 - 06 72 32 77 09 - Fax : 04 76 22 00 71**

**Site internet : www.sudptt38-73.fr**

**Facebook : Sud Poste Isère-Savoie**

